

LE JOUR, 1944
17 juin 1944

LA FEMME, DANS CE PROCHE-ORIENT

Aujourd'hui plus qu'hier, dans ce Proche-Orient où nous vivons, (chaque degré de longitude n'a-t-il pas son Proche-Orient ?), il est question pour les tempérer ou les abolir, de certaines contraintes imposées à la femme. Contraintes imposées par qui ? Par quel législateur ? On se le demande.

Sur ce sujet, la loi écrite est à peu près muette. Quant à la loi naturelle, elle montre jusqu'à l'évidence la femme la plus faible (ou moins forte) que l'homme et, par conséquent, comme devant être respectée et protégée par lui, et non certes asservie. Une civilisation digne de ce nom met l'homme au service de la femme, au double titre du savoir-vivre et du devoir. Cependant, à cinquante kilomètres de Beyrouth, au sud comme au nord, on voit des femmes porter le fardeau sous le soleil, à côté de l'homme qui croirait se déshonorer en s'en chargeant. Et de surcroît, l'homme, les mains vides, se réserve la monture. Cela est véritablement odieux.

Non pas que la faiblesse de la femme doive lui interdire des travaux impliquant quelque effort. L'Occident nous donne le spectacle magnifique de millions de femmes mobilisées et qui font la guerre, et qui, pour cela, n'en sont pas moins fines et délicates et belles.

Mais ici, au Liban, (et en Syrie d'ailleurs), c'est, en cette matière, la contradiction qui règne ; pas tous les régimes sociaux il faut l'admettre, ni sous tous les statuts personnels.

Les uns, à force d'enfermer la femme et de l'immobiliser, lui interdisent les joies et les disciplines les plus saines et les plus humaines de la nature et de la vie, les autres la maintiennent dans une condition inférieure à ce que le Moyen-Age a toléré de plus brutal.

Là-dessus, il faut s'entendre. On ne revendique pas des libertés politiques indéfinies, sans s'occuper de la femme et la mettre à son rang ; on n'exige pas pour soi et pour les siens une égalité rigoureuse quand on s'obstine à pratiquer soi-même une si farouche et si dure inégalité.

Une marche normale de la société suppose admis quelques principes essentiels. Comment confier déceimment une haute magistrature de l'Etat, à un homme qui consent que la femme, dans le milieu où il vit, soit traitée comme une bête de somme ? Comment admettre qu'un fonctionnaire, quelque soit son rang, accepte que dans la communauté confessionnelle à laquelle il appartient (il faut bien appeler la communauté par son nom), la mère, l'épouse, la fille, la sœur, ne soient pas l'objet du respect et les égards qui leur sont dus ? qu'elles aient moins de libertés maintenant, qu'il y a des siècles ?

L'égalité en tout suppose aussi bien une civilisation à peu près égale. Pas la même civilisation, nous le voulons bien. (Comment pourrait-on exiger cela dans des pays où les croyances contribuent si largement à faire les mœurs ?). Mais, aussi longtemps qu'il faudra parler ici de communautés, nous rappellerons aux chefs spirituels et moraux, religieux et laïcs, qu'ils ont l'obligation de mettre de l'ordre, sur le plan social, chacun à l'intérieur de sa communauté. Les communautés n'ont pas que des droits ; elles ont aussi des devoirs.

Cela dit, nous ajouterons que la condition de la femme appelle ici et chez nos voisins, dans des milieux divers, une réforme pressante. Réprouvant énergiquement, avec la permission du lecteur, dans un sens ou dans l'autre, l'excès, nous ne voulons pas de la petite idole molle et parfumée qui ne sait que se laisser vivre, et nous voulons encore moins de la femme avilie par le préjugé barbare de l'homme, pourtant son compagnon et son égal.

Au demeurant, n'est-ce pas également le devoir et le droit des femmes de se ressaisir et de se défendre ?